

Lettre de mission à Madame Samia Lagar
Référente Laïcité

Madame Samia Langar, chère collègue,

En application de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 et du décret n°2021-1802 du 23 décembre 2021, l'Université Lumière Lyon 2 a souhaité se doter d'un.e référent.e laïcité. Vous avez accepté d'endosser cette mission et je vous en remercie très chaleureusement.

En tant que référente laïcité de l'Université Lumière Lyon 2, vous contribuerez à assurer le respect des valeurs de la République à l'université. Vous veillerez plus particulièrement à :

- Assurer, dans le respect des personnes inhérent aux valeurs de la laïcité, les fonctions de médiation, d'explicitation, de facilitation et de conseil nécessaires à la prise en charge locale des situations susceptibles de mettre en cause les principes de la laïcité au sein de l'université, associant le respect des libertés individuelles et collectives à la préservation de la neutralité des institutions et administrations publiques ;
- Proposer et animer, en lien notamment avec l'Institut Supérieur d'Études des Religions et de la Laïcité (ISERL), des modalités de formation des personnels de l'université favorisant au sein de l'établissement la diffusion réfléchie d'une culture de la laïcité ;
- Contribuer à la formation à la laïcité au sein des universités des personnels administratifs et des personnels enseignants nouvellement nommés, comme toute université doit désormais s'en acquitter ;
- Exercer une fonction de veille scientifique et médiatique concernant la question de la laïcité et la gestion du fait religieux, et contribuer à la diffusion et à la valorisation de la recherche menée au sein de l'université Lumière Lyon 2 sur cette question. Cette veille viendra en appui des trois missions précédentes.
- Travailler en collaboration avec les vice-président.es en charge de l'Égalité, de la Vie étudiante et des Personnels et des conditions de travail, afin que l'ensemble de la mission et des actions proposées s'exercent tant auprès de nos étudiant.es que des personnels de l'université.
- Dans le cadre de cette collaboration, organiser au sein de l'université des événements contribuant à la compréhension de la laïcité comme principe de respect et de valeurs. La journée nationale du 9 décembre en sera le point d'orgue.

- Se rapprocher, en tant que référente laïcité, des institutions utiles à cette mission et à son extension (Ville de Lyon, Rectorat, structures de travail social, associations d'éducation populaire, Ligue de l'enseignement...) et contribuer ainsi au partage des pratiques et des connaissances auprès des partenaires.

L'ensemble de ces missions sera mené en conformité à l'article L141-6 du Code de l'éducation, disposant que « le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions. Il doit garantir à l'enseignement et à la recherche leurs possibilités de libre développement scientifique, créateur et critique ».

Je vous remercie Madame Samia Langar, chère collègue, de votre implication dans cette mission.

Lyon, le 5 avril 2022

Nathalie Dompnier



Présidente de l'Université Lumière
Lyon 2

